



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

**Commission FINANCES du 22 février 2024
Conseil municipal du 21 mars 2024**

Table des matières

PREAMBULE	3
1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2024	4
1.1 La conjuncture internationale et nationale	4
UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE TOUJOURS TRES DIFFICILE ET INCERTAIN	4
UNE FAIBLE CROISSANCE ATTENDUE EN FRANCE POUR 2024	4
1.2 Loi de finances 2024 et mesures impactant les collectivités.....	4
REVALORISATION DES BASES LOCATIVES 2024	4
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	4
« FONDS VERT »	5
DOTATION DE BIODIVERSITE	5
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	5
DEPENSES D'AMENAGEMENT REINTEGRES DANS LE FCTVA.....	5
2. LA SITUATION FINANCIERE 2023 DE LA COMMUNE	6
2.1 Section de fonctionnement	6
2.1.1 Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation.....	6
2.1.2 Des dépenses de fonctionnement en augmentation marquée.....	7
2.2 L'autofinancement.....	8
2.3 Section d'investissement	10
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	11
3.1 Pour la section de fonctionnement	11
3.1.1 Recettes.....	11
3.1.2 Dépenses.....	12
3.2 Pour la section d'investissement	13
4. L'ETAT DE LA DETTE	14
5. PROSPECTIVE FINANCIERE	15
6. DEBAT	16

PREAMBULE : le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire (DOB)

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit permettre aux élus d'échanger sur la situation économique et financière de la Commune au 31/12 /2023, et en fonction de cette situation, sur les orientations budgétaires pour 2024. Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers municipaux, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) sera articulé autour de 5 parties :

- Contexte économique national et mesures contenues dans la loi de finances 2024
- Situation financière de la commune telle qu'elle ressort à la fin de 2023
- Orientations budgétaires 2024
- Etat de la dette
- Perspectives financières

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2024

1.1 La conjoncture internationale et nationale

UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE TOUJOURS TRES DIFFICILE ET INCERTAIN

L'environnement économique de février 2024 est toujours marqué par la guerre en Ukraine, à laquelle s'est ajouté le conflit au Proche-Orient à l'automne dernier. Les incertitudes provoquées par ces guerres pèsent sur l'inflation (4,9 % en 2023 contre 5,2 % en 2022 et 1,6 % en 2021) ainsi que sur les taux d'intérêts qui sont restés à des niveaux assez élevés en 2023. On observe par ailleurs une baisse relative des prix de l'énergie.

Selon les données actuellement disponibles, le déficit public 2023 est estimé à 4,90 % du Produit Intérieur Brut.

UNE FAIBLE CROISSANCE ATTENDUE EN FRANCE POUR 2024

Les prévisions de croissance attendues pour 2024 ont été révisées début février : 1 % (à la place des 1,4 % prévus initialement), soit le même taux de croissance qu'en 2023.

1.2 Loi de finances 2024 et mesures impactant les collectivités

L'objectif affiché dans cette loi des finances 2024 est de diminuer le déficit public à 4,40 % du PIB. Selon les prévisions du gouvernement, cela permettrait de stabiliser les dépenses publiques à 109,70 % du PIB en 2024.

Pour rappel, la Loi de Programmation pluriannuelle des Finances Publiques prévoit un retour du déficit sous la barre des 3 % et de ramener la dette publique à 108,1 % du PIB en 2027. Cette trajectoire se base sur une maîtrise des dépenses publiques, qui devraient passer de 55,90 % du PIB en 2023 à 53,80 % en 2027. Pour cela, les dépenses de l'Etat et des administrations centrales devraient diminuer de 0,90 % chaque année.

Concernant les collectivités locales, il est prévu qu'elles contribuent à cette trajectoire pluriannuelle de l'Etat, non pas en baissant leurs dépenses, mais en maîtrisant l'évolution de ces dépenses.

REVALORISATION DES BASES LOCATIVES 2024

Depuis 2018, elle est déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Après 3,4 % en 2022, 7,1 % en 2023, la revalorisation des bases fiscales pour les valeurs locatives foncières sera de **3,9 % en 2024**.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera augmenté de 220 millions d'euros pour 2024, (plus 320 millions d'euros pour 2023), soit un montant total de 26,90 Md€. Cette hausse est destinée principalement aux dotations de péréquation ; la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente ainsi de 100 millions. Cependant, la DGF 2024 devrait rester stable pour 95 % des collectivités.

« FONDS VERT »

Le « fonds vert », créé en 2023 et destiné à soutenir les investissements en faveur de la transition écologique, est pérennisé en 2024, avec une enveloppe passant de 2 à 4,5 milliards d'euros. Parmi les priorités, la rénovation thermique des écoles, avec un objectif de 2000 écoles rénovées en 2024, pour s'inscrire dans la trajectoire fixée de 40 000 écoles rénovées en 10 ans.

DOTATION DE BIODIVERSITE

Cette dotation, réservée préalablement aux communes couvertes intégralement par une zone Natura 2000, un parc national ou un parc régional, va être élargie à toutes les communes couvertes totalement ou partiellement par une telle aire protégée afin de soutenir le patrimoine naturel des communes rurales. Cette dotation double, à 100 millions d'euros.

DOTATION POUR LES TITRES SECURISES

Cette dotation, destinée à aider les communes pour la prise en charge de la délivrance des cartes d'identité et des passeports, augmente également à 100 millions d'euros.

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Ces dotations (DETR, DSIL, ...) demeurent à un haut niveau, à près de 2 milliards d'euros.

DEPENSES D'AMENAGEMENT REINTEGRES DANS LE FCTVA

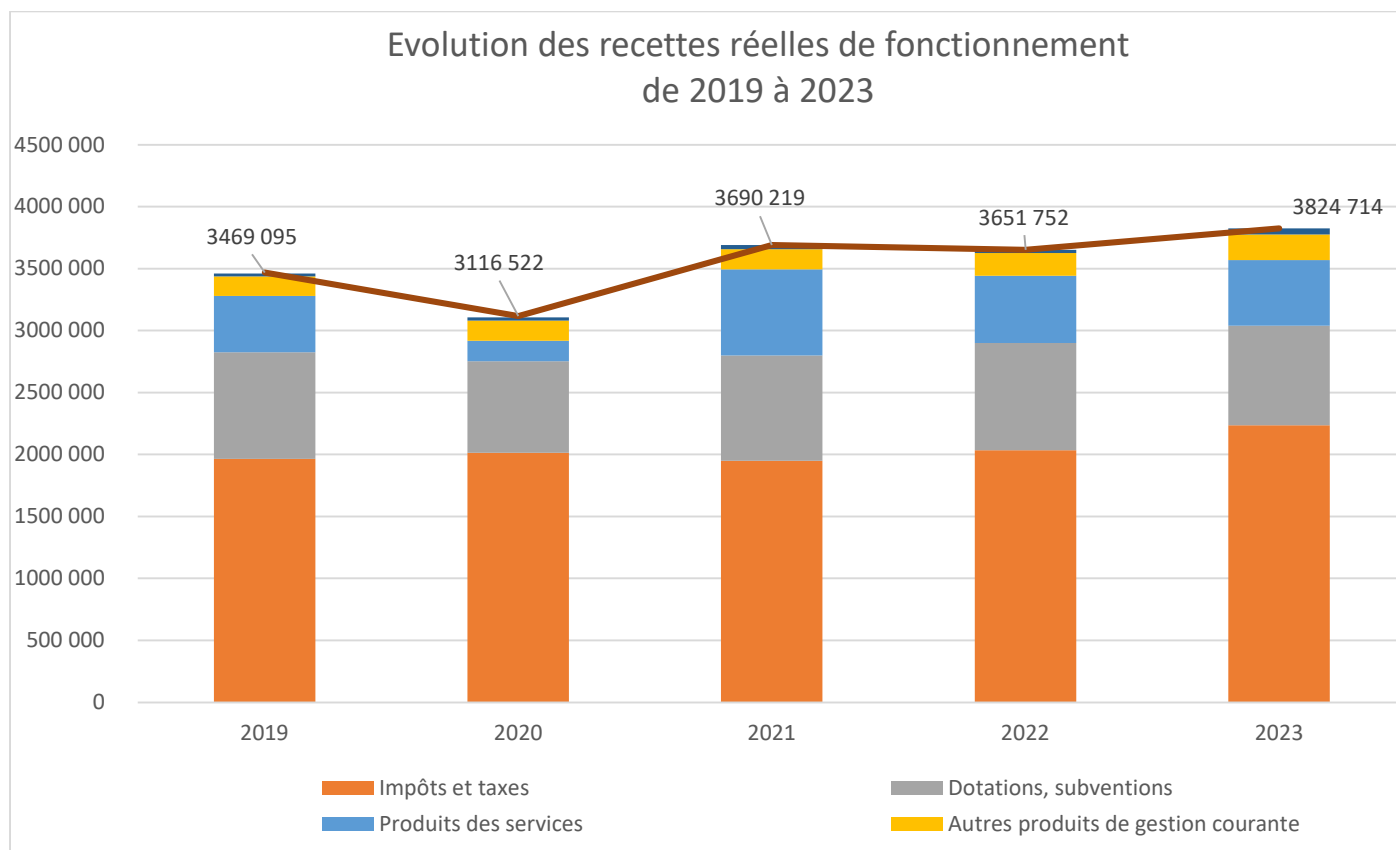
La réintégration des dépenses d'aménagements de terrains dans l'assiette de la TVA (retirées lors de l'automatisation du versement du FCTVA pour que cette réforme se fasse à enveloppe constante) permet d'ajouter 250 millions d'euros au FCTVA, qui devrait atteindre plus de 7 milliards d'euros en 2024.

2. LA SITUATION FINANCIERE 2023 DE LA COMMUNE

Malgré le contexte actuel, avec les conséquences financières qui restent incertaines sur le court-moyen-long terme, les orientations budgétaires traduisent la volonté de la commune de maintenir une capacité financière indispensable pour financer les investissements.

2.1 Section de fonctionnement

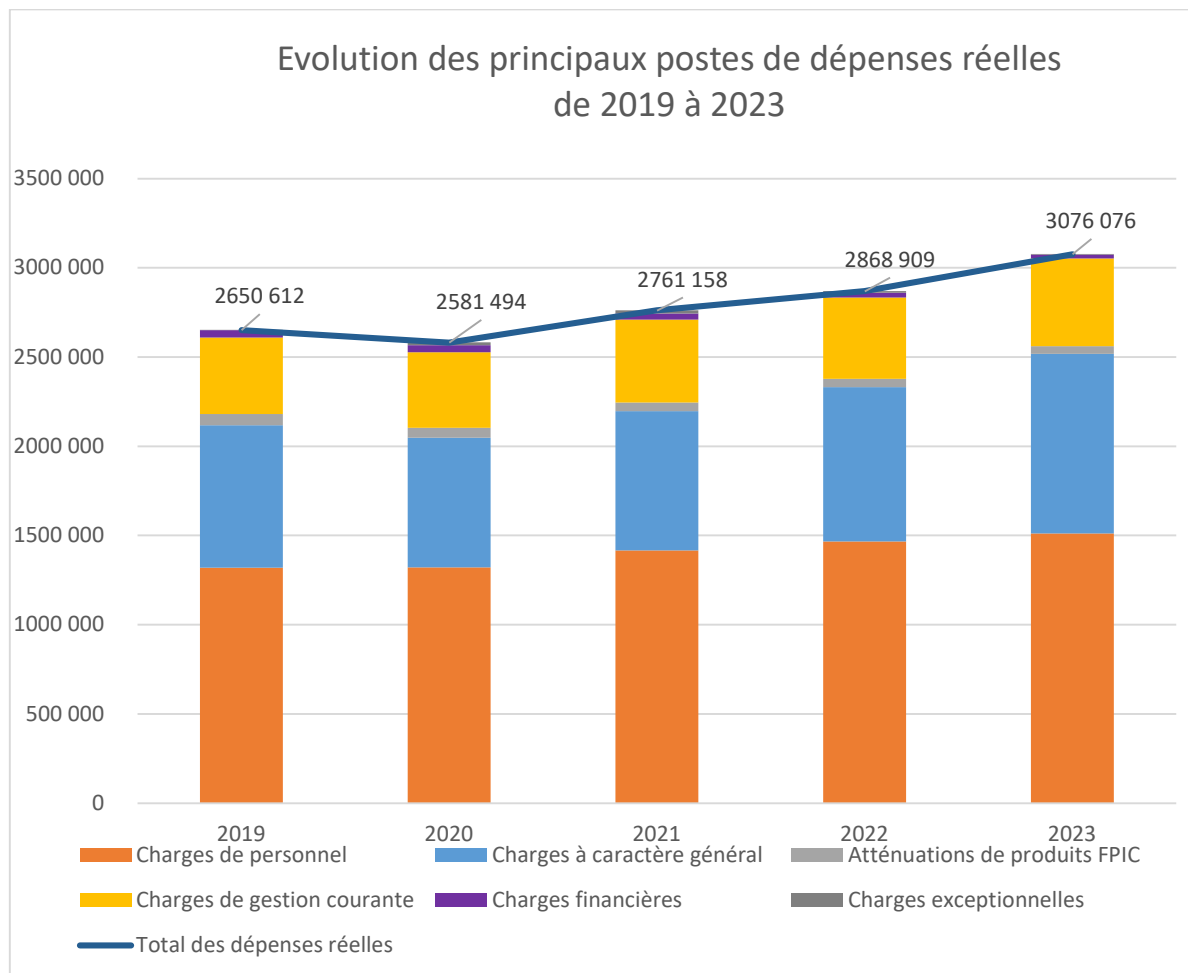
2.1.1 Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation



Entre 2023 et 2022, on constate **une augmentation des recette réelles de 4,74 %.**

- Chapitre 70 - Produits des services : Diminution de 2,3 %, due au décalage en 2022 des versements de la CCES (5 trimestres sur l'exercice 2022).
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : Augmentation de presque 10 % du produit total principalement lié à la revalorisation des bases locatives foncières et à une régularisation exceptionnelle de la taxe foncière 2022.
- Chapitre 74 : Diminution de 7,3% des recettes due à une importante diminution de la Dotation de Solidarité rurale (-22,59%),
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante « Loyers » : augmentation de 13 % due à :
 - o Augmentation des indices de revalorisation INSEE (3,5 %) et ILAT (6,46 %)
 - o Nouveau local utilisé à la Maison de la santé (psychiatre)
 - o Fin de la décote de loyer pour les nouveaux commerçants (Place de l'église et Emma Datin)

2.1.2 Des dépenses de fonctionnement en augmentation marquée



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 est forte, **+ 7,2 % par rapport à 2022**, malgré une inflation située autour de 4.9 %.

⇒ **Les charges à caractère général**

Ce chapitre concerne les achats et les services extérieurs à hauteur de 1 005 567,10 €, représentant **une augmentation de 16,3 % par rapport à 2022**. Ces dépenses représentent 32,69 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 30,13 % en 2022). Cette augmentation s'explique principalement par : l'augmentation du gaz et de l'électricité (+22 000€), l'achat de fournitures pour travaux en régie plus importants en 2023 qu'en 2022 (+ 50 000€), l'élagage des voies communales (+20 000€) et l'augmentation des primes d'assurances (+ 11 000€). Cependant, ce chapitre devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la construction budgétaire 2024.

⇒ **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel (1 512 223€ en 2023) représentent 49,16 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 51,15 % en 2022) ; **elles augmentent de façon modérée, + 3,1 %**.

Au 31 décembre 2023, la commune emploie 47 agents sous le régime de droit public représentant 33,32 ETP dont : 6 personnes aux services administratifs, 14 personnes aux services techniques, 22 personnes aux services Enfance (tout ou partie), 6 personnes à l'entretien des bâtiments.

13 agents sont partiellement mis à disposition de la CCES dans le cadre de la convention de mise à disposition du service Enfance – Jeunesse.

Au cours de l'année 2023, la commune a eu recours à des emplois contractuels :

- 2 pour remplacer des agents titulaires absents
- 9 pour renforcer le service Enfance compte tenu des effectifs sur le temps de pause méridienne, accueil du mercredi et accueil périscolaire

En 2023, 2 agents ont une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) : attribution d'une reconnaissance à un agent en poste et recrutement d'un agent bénéficiaire. Ceci permet à la collectivité d'être en conformité avec l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (OETH) de 6 % conformément à l'article L.323-1 du code du travail. La collectivité n'aura donc pas de contribution à verser au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) sur l'année 2024.

Par ailleurs, 41.020,25 € ont été versés à ACCES REAGIS en 2023 pour la rémunération du personnel de renfort et de remplacement au niveau des services Enfance Jeunesse ;

⇒ **Les charges de gestion courante**

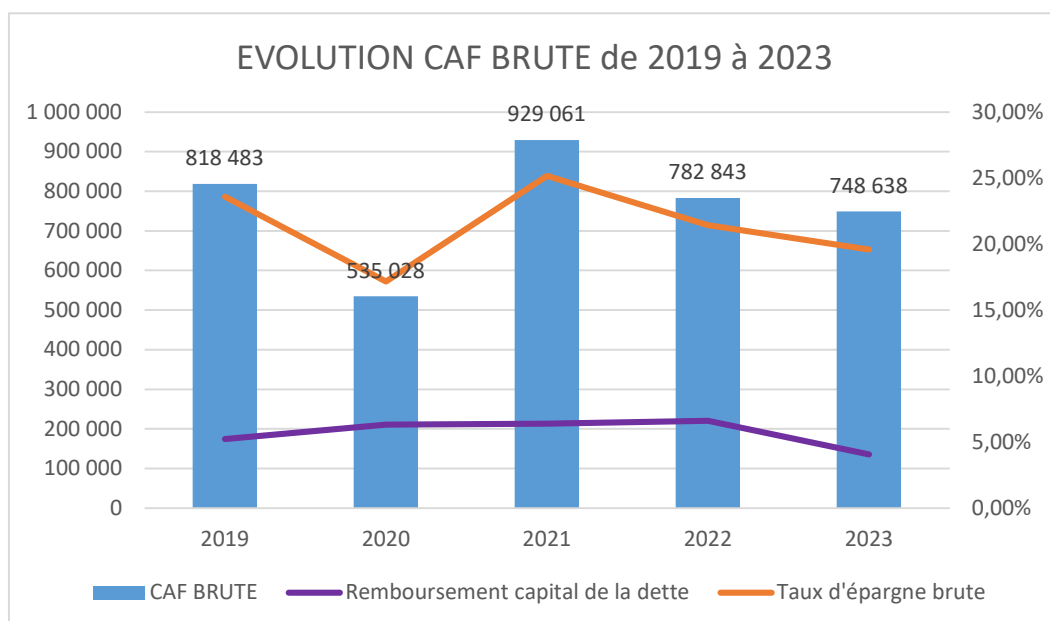
Ces charges concernent les subventions aux associations, les participations obligatoires (OGEC et SDIS) et les indemnités des élus, pour un montant de 491 170 €, soit une augmentation de 7,8 % par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de la participation à l'OGEC lié à l'augmentation du coût de l'élève en maternelle. Ces dépenses représentent 15,97 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 15,89 % en 2022.

2.2 L'autofinancement

⇒ **L'épargne brute**

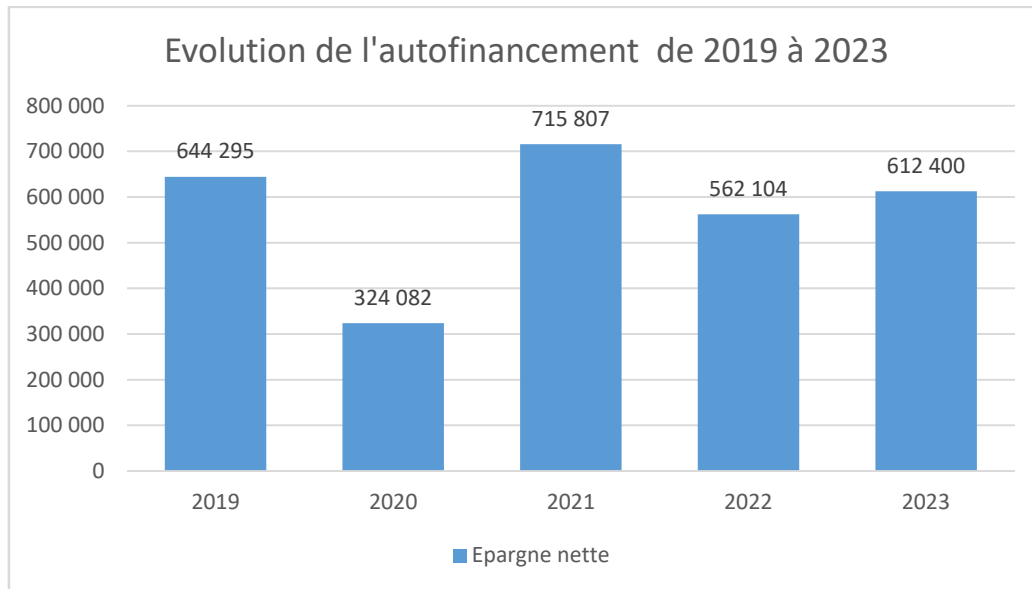
Elle correspond au solde dégagé par la collectivité (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) pour rembourser le capital de la dette et investir.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/dépenses réelles de fonctionnement) permet de déterminer la part de recettes non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement et donc d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne. La commune présente un taux d'épargne brute de l'ordre de 20 % et conserve un niveau d'épargne brute équivalent aux années précédant la crise sanitaire.



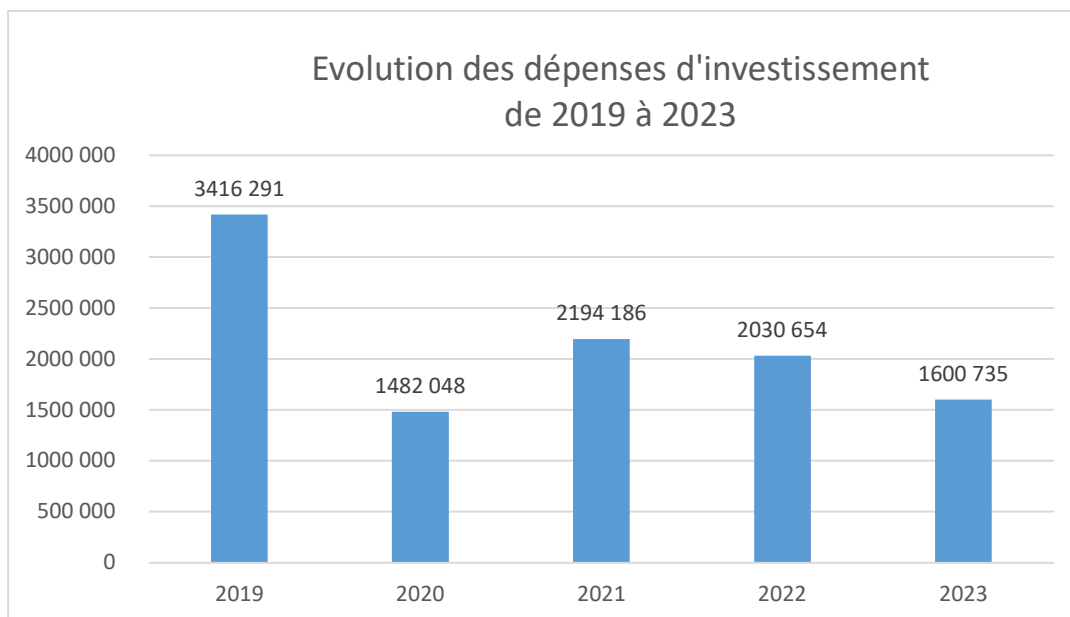
⇒ **L'épargne nette = l'autofinancement**

Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements du capital de la dette.



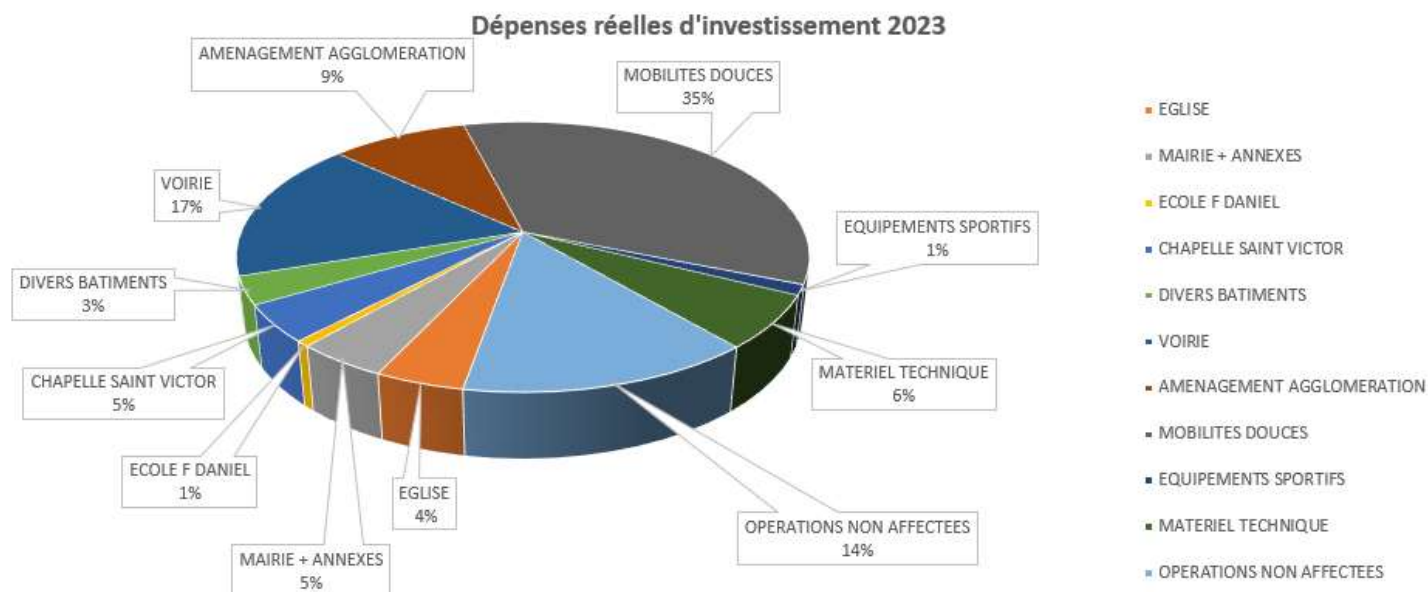
La moyenne de l'épargne nette entre 2019 et 2022 s'élève à 571 738 €.

2.3 Section d'investissement



En 2023, les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 600 735 €.

Les dépenses réelles s'élèvent à 973 907 €. Les principales dépenses réelles 2023 ont porté sur :



3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

3.1 Pour la section de fonctionnement

3.1.1 Recettes

⇒ Une marge de manœuvre limitée sur les recettes fiscales

Les prévisions de recettes fiscales 2024 reposeront sur la revalorisation des valeurs locatives de +3.9 %.

TABLEAU D'EVOLUTION DES IMPOTS MENAGES DE 2019 A 2023 (COMPTE 73111)

Chapitre	RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
73	Impôts et taxes	1 964 558	2 013 448	1 947 975	2 034 265	2 236 634	2 160 000
Dont 73111	Taxes foncières et d'habitation	984 132	1 010 116	930 006	983 258	1 093 845	1 100 000

Les contributions directes des ménages sont estimées à 1 100 000 € au stade du présent ROB.

Sur ce chapitre, une régularisation exceptionnelle est intervenue en 2023 sur la taxe foncière 2022 (+ 65 000€).

⇒ Les dotations de l'Etat

Les enveloppes de concours financiers de l'Etat évoluent peu pour 2024.

Au stade des orientations budgétaires, les montants des dotations sont estimés en fonction des montants reçus en 2023. Une augmentation de la DSR est prévue en 2024, mais nous ne savons pas encore dans quelle proportion.

TABLEAU D'EVOLUTION DES DOTATIONS DE 2019 A 2023 (DGF – DSR – DNP) (CHAPITRE 74)

Chapitre	RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
74	Dotations, subventions	861 065	739 720	850 542	866 303	803 147	811 000
Dont 7411	Dotation forfaitaire	375 365	362 548	354 906	351 583	350 800	350 000
Dont 74121	Dotation de solidarité rurale	357 158	289 198	303 683	315 645	244 348	250 000
Dont 74127	Dotation nationale de péréquation	25 900	23 310	21 773	21 821	20 932	21 000
Dont 74833-4	Compensation / réforme TH	9 588	9 539	140 881	146 038	156 312	156 000
autres	FDTP - FCTVA - tarif° Cantine				31 216	30 755	34 000

⇒ Des recettes de services et des produits domaniaux constants

Ce chapitre regroupe les recettes dites des services et du domaine (restauration scolaire, occupation du domaine public, concessions du cimetière, loyers perçus...). On note une stabilité relative en 2023 par rapport à 2022.

Le budget sera construit sur la base d'un périmètre constant des recettes de services en activité normale en 2024.

TABLEAU D'EVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES ET LOYERS DE 2019 A 2023 (CHAPITRE 70 et 75)

Chapitre	RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
70	Produits des services	453 578	165 054	696 440	541 491	528 944	508 000
Dont 70323	Redevance occupation domaine public	4 611	5 260	14 729	14 943	19 535	21 000
Dont 7067	Restaurant scolaire (+APS ALSH j2018)	205 096	128 000	196 824	189 624	198 638	198 000
Dont 70846/76	Convention CCES Enf Jeun et Lect Pu	221 406	12 985	468 076	312 899	286 580	268 000
autres	Cimetière-Busage-charges location-encarts pub				24 025	24 192	21 000
75	Autres produits de gestion courante	158 869	161 299	161 901	183 754	207 724	215 000

3.1.2 Dépenses

⇒ Les dépenses de personnel

Les orientations budgétaires 2024 tiendront compte des mesures nationales de revalorisation.

Chapitres	DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
012	Charges de personnel	1 319 539	1 321 114	1 416 111	1 467 307	1 512 223	1 535 000

⇒ Les charges à caractère général

Face aux augmentations qui touchent de nombreux postes de dépenses (alimentation, énergies, assurances, fournitures, ...) les orientations budgétaires 2024 devront limiter l'impact sur le budget général pour conserver une inscription prévisionnelle à hauteur de 1 035 000 € - ce qui représente une augmentation de 0,86% par rapport au montant inscrit au BP 2023 (1 026 129 €).

Chapitres	DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
011	Charges à caractère général	798 104	725 765	780 429	864 543	1 005 567	1 035 000
6042-60623	Restauration scolaire - Alimentation			167	205 772	206 470	218 000
60611-612-613-622-6262	Energies - eau - carburants - téléphonie				164 207	187 959	201 000
60631-632-633-624	Fournitures équipement voirie entretien traitement				142 186	188 703	165 000
61521-221-228-231-232-551-558-6	Entretien Réparation Terrain Bâtiments Voirie Véhicules +Nettoyage locaux				115 456	161 714	174 000
611-6135-6156	Contrats prestation Location Maintenance				75 632	93 997	94 000
6161-6168	Assurances				53 856	65 042	73 000
	Autres (Fournitures scolaires administratives affranchissement publications réceptions taxes foncières OM)				108 000	101 682	110 000

⇒ Les charges de gestion courante

Les orientations budgétaires 2024 tiennent compte de la contribution au SDIS (137 155 €) et de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint Victor.

Chapitres	DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
65	Charges de gestion courante	427 403	422 516	466 056	455 731	491 170	480 000

3.2 Pour la section d'investissement

Le programme des investissements 2024 devra permettre à la commune de réaliser les projets suivants :

Liste des **principaux projets** pour 2024 :

- Renouvellement matériel du service technique (montant estimé 280 000€)
- Construction d'une annexe au moulin de la Bicane (montant estimé 160 000 €)
- Travaux de voirie PAVC 2024 (montant estimé 148 000 €)
- Aménagement plateau surélevé et cheminement piétons Route de Bouvron (montant estimé 110 000€)
- Réhabilitation de la Chapelle Saint Victor (montant estimé en 2024 : 100 000€)
- Création d'un parking Allée du Calvaire (montant estimé 95 000€)
- Travaux complémentaire RD16 (montant estimé 80 000€)
- MOE et travaux pont de la Gâtinais (montant estimé 64 000€)
- Acquisition de terrains (montant estimé 50 000€)
- Rénovation énergétique des bâtiments (montant estimé 45 000€)
- Fourniture et installation d'une climatisation à la Maison de la Santé (montant estimé 40 000€)
- Acquisition de matériel et travaux complexe sportif (montant estimé 38 000€)
- Aménagement de terrains plan d'eau (montant estimé 25 000€)
- Travaux complémentaire Mairie (montant estimé 23 000€)
- Mise aux normes accessibilité stationnement et cheminement PMR Intermarché (montant estimé 20 000€)

Le montant total des nouveaux investissements prévus en 2024 est de l'ordre de 1 400 000 €

Auxquels il faut rajouter les **restes à réaliser** (opérations engagées non terminées au 31/12/2023), pour un montant de 656 840,69 € :

- Liaison douce de la RD 16 Montmignac / le Rocher au centre-bourg
- Travaux d'accessibilité du rez-de-chaussée de la Mairie
- Extension du mur d'escalade
- Desserte lotissement rue de la Gruette
- Changement des issues de secours local Intermarché

L'enveloppe globale des investissements envisagés pour 2024 est estimée à 2 116 000 €.

Ces investissements seront principalement financés par :

- L'autofinancement nette (montant estimé 500 000€)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement (montant estimé 180 000€)
- L'affectation du résultat 2023 (résultat provisoire 624 954 €)
- Les subventions d'équipement (montant estimé 456 000€ : 216 035 € reliquat subventions notifiés + 240 000 € estimation subventions à recevoir RD16)
- Le produit des cessions (montant estimé 190 000€)

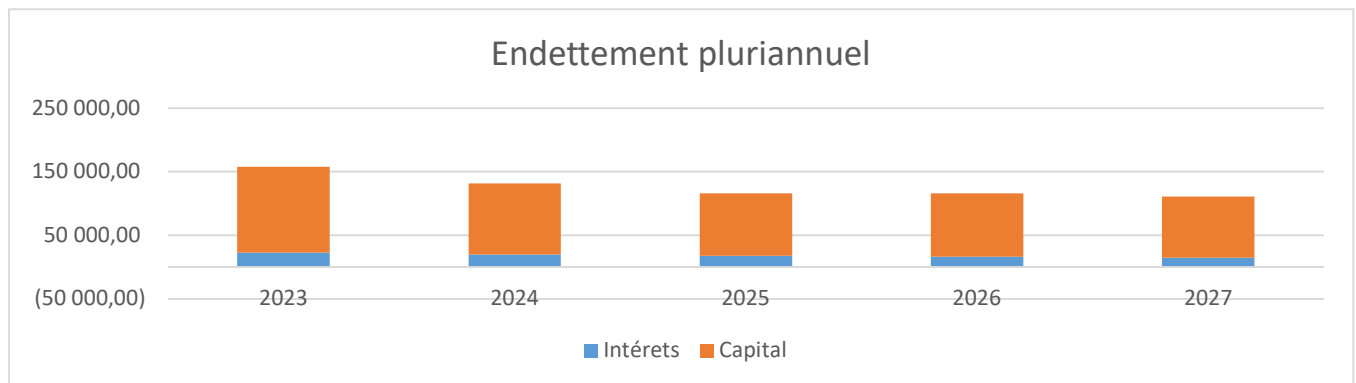
4. L'ETAT DE LA DETTE

⇒ La liste des emprunts

LISTE DES EMPRUNTS AU 01/01/2024

Date	Objet	Preteur	Montant Contrat	Durée du contrat (années)	Montant Total Capital Exercice	Montant Total Interets Exercice	Capital Total Restant Du Au 01/01/2023	Montant Total Annuite	Taux
30/06/1994	CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS AVENUE DES SPORTS (E	CAISSE DES DEPOTS ET	90 888,12	32,00	4 009,78	542,84	12 624,04	4 552,62	Révis. 2,05
27/11/2008	AMENAGEMENT URBAIN SECTEUR ARCEAU -2008-069	CREDIT MUTUEL	321 000,00	15,25	15 444,59	318,11	15 444,59	15 762,70	Fixe 5,48
28/08/2018	MAISON SANTE EXTENSION ET RESTAURANT SCOLAIRE	CREDIT MUTUEL	1 765 000,00	18,00	92 243,55	18 662,37	1 386 837,64	110 905,92	Fixe 1,38
TOTAL 2023			2 176 888,12		111 697,92	19 523,32	1 414 906,27	131 221,24	

⇒ L'endettement pluriannuel existant



Les emprunts concernant la Maison de l'Enfance (accueil périscolaire et halte-garderie) réalisés en 2012 pour 10 ans sont arrivés à échéance en 2023.

Les dernières échéances concernant le remboursement de l'emprunt pour l'aménagement urbain secteur de l'Arceau sont prévus sur l'exercice 2024.

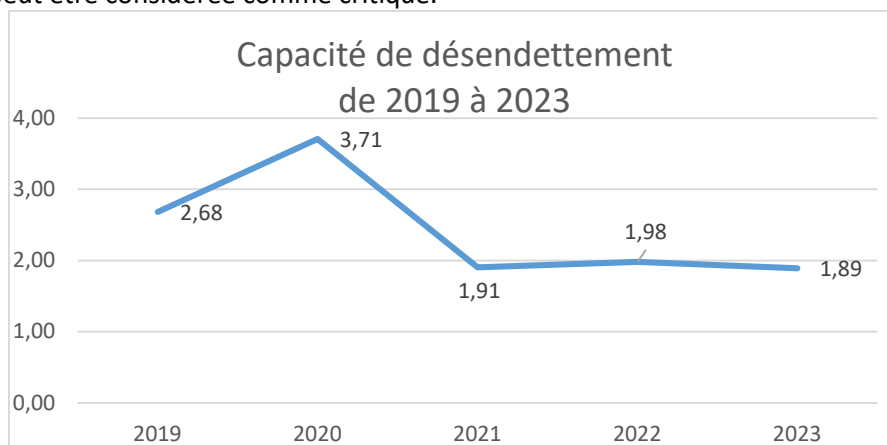
⇒ La capacité de désendettement

La santé financière d'une collectivité s'évalue également au regard de sa capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute).

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait à la Commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Au vu de l'épargne brute dégagée en 2023, la capacité de désendettement de la Commune est de 1,89 années.

A titre indicatif, il est communément admis qu'un ratio de désendettement de 7 ans est acceptable, et qu'au-delà de 10 ans, la situation peut être considérée comme critique.



Les indicateurs financiers présentés ci-dessus témoignent d'une bonne santé financière de la commune.

5. PROSPECTIVE FINANCIERE

Prospective financière		Provisoire	2024	Evolution annuelle	2025	2026	2027
		2023					
70	Produits d'exploitation	528 944	508 000	2,0%	518 160	528 523	539 094
73 sauf 7311	Impôts indirects	1 142 789	1 060 000	0,0%	1 060 000	1 060 000	1 060 000
73111	Contributions directes	1 093 845	1 100 000	3,0%	1 133 000	1 166 990	1 202 000
74	Subventions, dotations (dont Etat)	803 147	811 000	0,0%	811 000	811 000	811 000
75	Produits domaniaux	207 725	215 000	2,0%	219 300	223 686	228 160
76	Produits financiers	3	2	0,0%	2	2	2
77	Produits exceptionnels	7 678					
013	Atténuation de charges	48 261	25 000		17 000	17 000	17 000
	a Recettes fonctionnement réelles	3 832 393	3 719 002		3 758 462	3 807 201	3 857 255
011	Charges à caractère général	1 005 567	1 035 000	2,0%	1 055 700	1 076 814	1 098 350
012	Charges de personnel	1 512 223	1 535 000	2,0%	1 565 700	1 597 014	1 628 954
65	Autres charges gestion courante	491 170	480 000	1,0%	484 800	489 648	494 544
66	Frais financiers (anciens emp., ICNE)	22 036	19 500		17 750	16 275	14 770
66	Frais financiers (nouveaux emprunts)				12 000	23 000	21 000
67 sauf 675	Autres charges exceptionnelles	6 474	800		50	50	50
014	Atténuation de produits	42 962	43 000		44 000	44 000	44 000
	b Dépenses fonctionnement réelles	3 080 432	3 113 300		3 180 000	3 246 801	3 301 669
a-b	c Capacité autofinancement brute	751 961	605 702		578 462	560 400	555 586
16	d Remb. cap. emprunts	136 238	111 698		97 728	99 229	96 136
	e Remb. cap. nouveaux emprunts				40 000	72 000	70 000
c-d-e	f Capacité autofinancement nette	615 723	494 004		440 734	389 171	389 450
10222	g FCTVA	112 244	110 000		150 000		
10226	h Taxe d'aménagement	75 830	70 000		60 000		
13	j Subventions équipement	446 179	450 000		300 000		
	k Produit exceptionnel	947	190 000		0		
	l Résultat reporté n-1	-273 878	-47 634				
	m Emprunts		0		1 200 000		
f + g à m	p Capacité équipement	977 045	1 266 370		2 150 734		
1068	q Excédent fonctionnement capitalisé	100 000	100 000		100 000		
	r Excédent d'investissement	524 339	524 954		-324 676		
	s Dépenses d'équipement (21+23)	1 024 064	2 116 000		2 038 000		
(p+q+r)-s-d	t Excédent à reporter	577 320	-224 676		-111 942		

6. DEBAT

A l'issue de la présentation du rapport, les questions ont porté sur les thématiques suivantes :

- Installation d'une climatisation à la maison de santé. Madame Isabelle MALLE demande s'il s'agit d'une climatisation ou d'un système de pompe à chaleur. Monsieur le Maire indique que ce sera un système comprenant des pompes à chaleur.
- Dépenses d'investissement Chapelle Saint-Victor. Madame Eliane COSTE demande quelles sont les dépenses prévues en 2024. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'intégralité des dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre.
- Réalisation d'une voie douce rue de l'Indève. Madame Isabelle MALLE s'interroge car le projet n'apparaît pas dans les investissements 2024 et demande où en est l'étude. Monsieur le Maire signale que les études ne sont pas encore lancées pour ce projet. Monsieur Roger GUYON indique que le projet n'est pas abandonné et que l'étude sera programmée.

Commission FINANCES du 22 février 2024